

Compte-rendu de l'Assemblée générale du 27 juin 2025

CB /20-08-2025

L'Assemblée générale du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres, convoquée s'est réunie le 27 juin 2025, salle de la plaine à L'Espace Tartalin, commune d'Aiffres.

Elle avait été convoquée une première fois, par courrier du 27 mai 2025, pour une réunion le 12 juin 2025, mais elle n'a pu délibérer car le quorum n'était pas atteint. Conformément aux statuts des CAUE, elle a été reconvoquée par courriel le 13 juin, et a pu délibérer.

Relevé des délibérations

1^{re} délibération

L'Assemblée générale approuve le compte rendu de l'Assemblée générale du 28 juin 2024.

2^e délibération

L'Assemblée générale approuve le rapport moral et d'activité 2024.

3^e délibération

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la situation financière au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les rapports du commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés. En conséquence, l'Assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice écoulé.

4^e délibération

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat positif de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'un montant de 3 929 euros au compte de report à nouveau.

5^e délibération

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve lesdites conventions.

6^e délibération

L'Assemblée générale approuve le plan d'actions 2025, exposé en continuité du projet Trajectoire proposé aussi à l'Assemblée générale.

7^e délibération

L'Assemblée générale approuve le budget 2025 présenté par la Présidente. Ce budget prévisionnel est établi à un montant de 501 900 €, et présenté en équilibre ainsi que le prévoient les statuts du CAUE.

Assemblée générale du CAUE 79

Vendredi 27 juin 2025 - Aiffres

Invités membres de l'AG

Membres de droits, membres actifs et membres bienfaiteurs (169 votants)

Liste arrêtée au 13 juin 2025

Raison sociale	Nom	Prénom	Prés.	Exc.	Abs.	Pouv.	A reçu le pouvoir de	NB Voix	Signature
SAINT-GENEROUX	AIGRON	Lionel							
VAUSSEROUX	ALBERT	Philippe			1				
SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC	ATTOU	Yves			1				
LE PIN	AUDUREAU	Philippe			1				
PLAINE-ET-VALLEES	BABIN	Christiane	1						
SAINT-POMPAIN	BAILLY	Christiane	1						
AUGE	BALOGÉ	Laurent			1				
LA ROCHENARD	BAMBERGER	Annick							
SAINT-PARDOUX-SOUTIERS	BARANGER	Johann							
MAIRE-L'EVESCAULT	BARILLOT	Donick							
LA PETITE-BOISSIERE	BARRAUD	Joël							
CHIZE	BARRE	Daniel							
SAINT-SYMPHORIEN	BARREAULT	Fabrice	1						
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE 79	BATAILLER	Eric	1						
MARIGNY	BAUDOUIN	Daniel							
SCIECQ	BEAUDIC	Jean-Michel							
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE 79	BECK	Clémence			1				
GEAY	BERNARD	Jean-Marc							
MARCILLÉ	BERNARD	Eric							
AIFFRES	BILLY	Jacques	1						
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES DEUX-SEVRES	BINET	Frédérique			1				
SAINT-GEORGES-DE-NOISNE	BIRE	Ludovic							
SAINT-LOUP-LAMAIRE	BIRONNEAU	Pascal							
LA MOTHE-SAINT-HERAY	BLANCHET	Philippe							
SAINT-GELAIS	BOBINEAU	Gérard	1						
ARCHIMAG AGENCE D'ARCHITECTURE	BODIN	Magalie			1				
FOMPERRON	BONNEAU	Bertrand							
SAINT-HILAIRE-LA-PALUD	BONNET	François			1				
VANCAIS	BONNET	Line			1				
NANTEUIL	BORDAGE	Alain							
SAINT-AUBIN-LE-CLOUD	BOUCHER	Hervé-Loïc							
VAL-DU-MIGNON	BOUCHERY	Marie-Christelle							
VALLANS	BOUCHET	Cédric							
NUEL-LES-AUBIERS	BOUJU	Serge			1				
SAINT-MAXIRE	BREMAUD	Christian			1				
AMAILLOUX	BRESCIA	Nathalie							
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE 79	BRESCIA	Nathalie							
CELLES-SUR-BELLE	BRUNET	Sylvie			1				
SAINT-VERGE	BRUNET	Martial							
SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT	CAMARA	Angélique							

FORS	CANTEAU	Alain
CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS	CAPELLE	Alain
VALDELAUME	CAQUINEAU	Emmanuel
MAISONTIERS	CHABAUTY	Gérard
SEPVRET	CHARPENTIER	Patrick
ALLOINAY	CHARTIER	Bernard
SAINTE-SOLINE	CHASSIN	Juilen
POMPAIRE	CHAUSSONEAUX	Jean-Paul
PERIGNE	CHESNEAU	Etienne
LA CHAPELLE-BERTRAND	CHEVALIER	Eric
LA FERRIERE-EN-PARTHENAY	CLEMENT	Guillaume
LE BOURDET	COHEN	Clément
CABINET D'ARCHITECTURE PHILIPPE COMMUN	COMMUN	Philippe
BOUGON	COMTE	Bernard
FRANÇOIS	COSSET	Joël
SAINT-AUBIN-DU-PLAIN	COTILLON	Nicole
PRIN-DEYRANCION	D'ARAULO	Olivier
LE BUSSEAU	DEDOYARD	Philippe
PRAILLES-LA-COUARDE	DEMIGN-JACINTO	Roselyne
COURS	DEMOUGEAU	Emmanuel
ECHIRE	DEVOUTOUR	Thierry
PUY-HARDY	DOUTEAU	Patrice
PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN	DUFRESTEL	Pascal
GERMOND-ROUVRE	EPOULET	Gérard
GOURGE	FEUFEU	David
CIRIERES	FORTJN	Jean-Baptiste
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	FOUCHE	Ebenne
PRESSINES	FOUCHÉ	Patrice
AIRVAULT	FOUILLET	Olivier
LEZAY	GAYET	Olivier
PAS-DE-JEU	GELEE	Maryline
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE 79	GERBAUD	Estelle
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE 79	GINGREAU	Claire
MARNES	GIROUARD	Germain
SAINT-ANDRE-SUR-SEVRE	GRELIIER	Dany
BUREAU D'ETUDE CHRISTINE GUERIF	GUERIF	Christine
LA PEYRATTE	GUERIN	Jean-Claude
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE 79	GUERIN	Jean-Claude
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE 79	FERJOU	Crystèle
COULON	GUICHET	Anne-Sophie
SAINT-MARTIN-DE-SANZAY	GUIDAL	Valérie
VAL-EN-VIGNES	GUILLOT	Christophe
BESSINES	GINOT	Christophe
LA CRECHE	HAMOT	Lætitia
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS	HEBRARD	Thibault
EXOUDIN	HEURTBISE-DANIAUD	Murielle
GRANZAY-GRIPT	JARRIAULT	Florent
LE VANNEAU-IRLEAU	JAUZELON	Nadia
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-VAL-DE-SEVRE	JOLLIT	Daniel

JUILLE	JOUANNET	Paul								
SAINT-AURICE-ETUSSON	LAGOUEE	Pascal	1							
SAINT-NEOMAYE	LARGEAUD	Roger								
ASSAIS-LES-JUMEAUX	LAURENTIN	Jean-Claude		1						
BRULAIN	LECOINTE	Alain								
SAINT-OUENNE	LEMAITRE	Thierry		1						
ARCAIS	LEYSSENE	Philippe								
SAINT-GERMIER	LHERMITTE	Jean-François	1							
SAINT-GEORGES-DE-REX	LIAIGRE	Alain								
VERNOUX-SUR-BOUTONNE	LONGEAU	Daniel								
PRAHECQ	LUSSIEZ	Sonia								
LIMALONGES	MACHET	Annette		1						
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE 79	MAHIET-LUCAS	Esther	1							
SAINT-REMY	MAILLARD	Elisabeth		1						
AUBIGNY	MALVAUD	Daniel								
LA FORET-SUR-SEVRE	MAROLLEAU	Thierry		1						
MAULEON	MAROLLEAU	Pierre-Yves		1						
IRAIS	MARSAULT	Hélène		1						
CHICHE	MARY	François		1						
MAUZE-SUR-LE-MIGNON	MAUFFREY	Philippe	1							
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE 79	MAUFFREY	Philippe	1							
BRESSUIRE	MÉNARD	Emmanuelle		1						
LA FOYE-MONJAULT	MICHAUD	Dany								
CHEF-BOUTONNE	MICHELET	Fabrice		1						
COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU	MICHELET	Fabrice	1		1					
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE 79	MICHELET	Fabrice		1						
FAYE-SUR-ARDIN	MICOU	Corinne								
CHERVEUX	MISSIOUX	Marie-Pierre	1							
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE 79	MISSIOUX	Marie-Pierre	1							
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE 79	MONTIL	Christophe								
MONCOUTANT-SUR-SEVRE	MOREAU	Roland								
VILLIERS-EN-PLAINE	MOREAU	Lucy		1						
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE 79	MOREAU	Lucy		1						
XAINTRAY	MOREAU	Lionel								
VIENNAI	MORIN	Christophe		1						
PAMPROUX	NAUDIN	Marie		1						
CHENAY	NEE	Nicole		1						
SAINT-MARC-LA-LANDE	OLIVIER	Pascal	1							
BEUGNON-THIREUIL	ONILLON	Denis								
SAIVRES	PAYET	Dominique		1						
SAINT-ROMANS-LES-MELLE	PELTIER	Jérôme		1						
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE 79	PERNET	Alexis		1						
SECONDIGNY	PERONNET	Jany								
BRIEUIL-SUR-CHIZE	PICARD	Mariylene		1						
ROM	PICHON	Gilles		1						
FAYE-L'ABBESSE	PIERRE	Gérard								
LHOUMOIS	PILLOT	Jean	1							
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	POIRAUD	Olivier								
VOUILLE	PORTZ	Franck								

EB
Non valide
CHARTIER 4/14

[illegible]

Nombre de membres	169
Adhérents cotisants CAUE	148
Membres Conseil administration CAUE	11
Quorum	85
Membres présents	31
Membres excusés	62
Pouvoirs délégués par les membres	1
Pouvoirs demandés mais non attribués	0
Membres excusés sans pouvoir	61
Absence de réponse	76
Nombre de voix	37

Suite à l'absence de quorum constaté lors de l'Assemblée générale du 12 juin 2025, cette Assemblée générale a été convoquée le 13 juin 2025.

Conformément aux statuts des CAUE 79, cette Assemblée peut donc délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Aiffres, le vendredi 27 juin 2025

31 present $\rightarrow$ 31 volts
2 pairs $\rightarrow$ 1 volt

Nombre de voix : 32

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 1 = 1 vote

Nombre de voix : 32

Assemblée générale du CAUE 79

Vendredi 27 juin 2025 - Aiffres

Invités non membres de l'AG

Raison Sociale	Prénom	Nom	Prés.	Exc.	Abs.	Signature	Commentaire
CD79	Coralie	DENOUES		1			
CD79	Hervé	COCHETEL		1			
CD79	Véronique	BERTHOMIER					
CD79	Pascal	PERENNOU	1				
Commissaire aux comptes	Sébastien	BORLEN	1				

Totaux			2	2	0		
--------	--	--	---	---	---	--	--

INVITÉS

Raison Sociale	Prénom	Nom	Prés.	Exc.	Abs.	Signature	Commentaire
ID79	Aline	GALLOU	1				
CD 79	Muriel	SABOURIN-BENELHADI	1				
DSDEN	Guillaume	STOLL	1				
DSDEN	Juliette	BUOT	1				
DDT 79	Pauline	ALMERAS	4				
DDT 79	Claude Julie	RAY JOLY	1				
SIEDS	Lucas	LETORT	1				Temps de rencontre
Aiffres	Nathalie	VINATIER	1				
Azay-le-Brûlé	Fabienne	POUZET	1				
BEUGNON-THIREUIL	Fabienne	PROUST	1				
Coulonges-sur-L'Autize	Marc	RICHEL	1				
Cours	Emmanuel	DEMOUGEOT	1				Temps de rencontre
Echiré	Henri-Pierre	BABEAU	1				Temps de rencontre
Echiré	Morgane	HENRY	1				Temps de rencontre
Faye-sur-Ardin	Guillaume	BONNET	1				
Gourgé	Manon	DUTERTRE	1				Temps de rencontre
Mauzé-sur-le-Mignon	Gérard	SCHAMBERT	1				Temps de rencontre
Moncoutant-sur-Sèvre	Maelle	KOWAL	1				
Niort agglo	Agathe	MARTIN	1				Temps de rencontre
Pressigny	Richard	WOJTCZAK	1				

Saint-Symphorien	Delphine	PASSEBON	1				
Saint-Symphorien	Richard	JOYEUX	1				
Villiers-en-Plaine	Jean-Luc	CHARTRIER	1				Temps de rencontre
Villiers-en-Plaine	Guillaume	KAMMER	1				Temps de rencontre
St Julien de St Pierre	Eric	BAUDRY	1				
BRASSE LA COUARDE	Yannick	TECHNI	1				
LA CRECHE	Christine	HERAUD					
LAOURMANS	CHRISTINE	EROUET					
ID 79	Jeremy	TRINCHANT					
Claudie HAY		DDT-DET					
VALERO	Olivia	DGS					
Gaillard	Kevin	DAF					
Ver Richer		UDAP					
Clair RAVET		Toulon					
GINGREAU							
Passeron Delphine							
Totaux			27	0	0		

1 – Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 28 juin 2024

Estelle Gerbaud présente le compte-rendu de l'AG du 28 juin 2024 et le soumet au vote.

1^{re} délibération – L'Assemblée Générale approuve le compte-rendu du 28 juin 2024 (unanimité).

2 – Rapport moral et d'activités 2024

Estelle Gerbaud rappelle que les CAUE ont été créés par la Loi sur l'architecture en 1977. Celui des Deux-Sèvres existe depuis 1979. Ses domaines d'activité sont l'architecture, l'urbanisme, le paysage et

l'environnement. Les missions ont été fixées par un décret : conseiller, former, sensibiliser et informer. Ces missions sont insécables et se nourrissent les unes des autres. Le CAUE intervient pour tous les publics.

Sur l'activité globale 2024, les interventions représentent 90 communes et 100 particuliers conseillés, 40 élus et agents formés, 136 élus et agents sensibilisés, 40 enfants sensibilisés, 250 enfants ayant accès aux kits pédagogiques. 152 participants ont assisté au séminaire sur *L'avenir de nos églises et les usages compatibles*.

Delphine Page poursuit la présentation avec l'analyse de l'activité par mission. Le pôle Conseil aux collectivités reste le pôle le plus important avec quasiment la moitié de l'activité. Par ailleurs, l'activité de formation a beaucoup progressé l'année dernière et progresse encore cette année.

L'analyse par public montre que les élus des collectivités sont majoritaires (71%). Cette augmentation est liée au conseil aux collectivités et, également, à la création d'outils et de formations à leur intention, mais aussi au fameux séminaire sur les églises auxquels de nombreux élus ont participé.

Du point de vue des financements extérieurs, le CAUE reçoit une part de la taxe d'aménagement de 390 000 euros de la part du Département, mais aussi des financements extérieurs, notamment les adhésions, et les produits des conventions et des formations. C'est le pôle Formation qui, en 2024, a reçu le plus de financements extérieurs. Il faut noter aussi une part de financement supplémentaire de la part du Conseil départemental pour l'organisation du séminaire.

Une analyse assez rapide par pôles est proposée par la directrice. Le pôle Conseil représente 45% de l'activité soit la majeure partie du travail du CAUE. Son approche est fondée sur les valeurs suivantes :

- respecter la singularité des demandes : il n'y a pas de petits projets ;
- proposer : être force de proposition en amenant un regard neutre et extérieur, sans imposer ;
- voir et écouter : le travail sur le terrain reste le plus important, avec l'écoute des besoins et la progressivité des parcours proposés aux élus. Une commune fait une demande, un conseiller vient sur place, fait un premier niveau de conseil et, ensuite, si nécessaire, le CAUE va, par exemple, proposer une convention, soit pour recruter un programmiste, un maître d'œuvre, soit faire des conseils complets ou spécifiques, avec quelques schémas pour nourrir la réflexion.

95 dossiers de conseil et d'accompagnement ont été traités en 2024. On constate une très légère baisse, qui s'explique, en partie, par la fin de mandat des élus municipaux mais, également, par des dossiers qui s'avèrent de plus en plus complexes, notamment des dossiers de stratégie. Le principal domaine d'intervention reste celui de l'aménagement, urbain et paysager. Le CAUE constate une baisse des dossiers de stratégie qui sont surtout des demandes de début de mandat.

Avec 6 % de l'activité, le pôle Particulier - conseils auprès des particuliers sur Niort et les six permanences du département, ainsi que des actions spécifiques comme des conventionnements pour de nouveaux quartiers - accuse une légère baisse. Cela pourrait être en lien avec les difficultés du secteur de la construction, même si près d'un tiers des conseils concerne de la réhabilitation de bâtiments.

Le pôle Formation a probablement demandé le plus de travail l'année dernière. En 2024, le CAUE a obtenu la certification Qualiopi, qui lui permet de dispenser des formations auprès de tous les publics. Et l'année précédente, c'est la certification CNFEL pour l'agrément de formation des élus qui avait été acquise. Les élus peuvent dorénavant être entièrement remboursés pour leur participation aux

formations. Ainsi, en 2024, ont été formés 48 stagiaires, donc 39 élus et agents. Des formations à l'intention des salariés des CAUE ont également été organisées.

Le pôle Sensibilisation représente, quant à lui, 10% des actions de l'association, qui sont soit des initiatives, des thèmes choisis par l'équipe, soit des partenariats, comme le thème abordé aujourd'hui, après l'AG, sur les bâtiments scolaires (partenariat DDT). En outre, des outils et des ateliers sont créés pour le jeune public, avec l'expertise régulière de Crystèle Ferjou de la DSDEN. Donc, la sensibilisation reste importante, notamment avec le séminaire sur *L'avenir de nos églises* et puis, les trois expositions mises à disposition (*Ma ruralité heureuse*, *Raconte-moi ton arbre*, *Jardiner la rue*).

La partie Administration et fonctionnement représente environ 30% du travail du service. La présidente souhaite souligner que le conseil d'administration du CAUE est d'une grande richesse, avec beaucoup d'expertise, ce qui permet d'avoir une bonne transversalité et une animation dynamique des conseils d'administration. Elle remercie les administrateurs présents à l'AG. Delphine Page renchérit en précisant que la composition de ce conseil d'administration est inscrite dans les statuts de la l'association donc, dans la loi sur l'architecture de 1977. La composition en 6 collèges est la suivante : des représentants des collectivités territoriales, des personnes qualifiées, des professions concernées architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs thermiques, des représentants de l'État, des représentants de l'Assemblée générale et un élu du personnel.

Estelle Gerbaud remercie ensuite l'ensemble des adhérents dont le soutien permet d'avoir une Assemblée générale fournie et active. Le CAUE compte 152 adhérents en 2024 avec une bonne représentation sur l'ensemble du territoire deux-sévrien : 143 communes (soit 56 % des communes du territoire), 5 communautés de communes et agglomérations, 1 syndicat intercommunal et trois professionnels.

Delphine Page présente l'équipe qui est composée de sept personnes. La vie de l'équipe a été marquée l'année dernière par l'arrivée de Camille Lemaistre, architecte conseillère et de Céline Bouyssou, assistante administrative. En 2024, le CAUE a eu recours à un renfort pour pallier l'absence d'une architecte en formation à l'école du patrimoine de Chaillot.

La communication concerne principalement les réseaux sociaux ; le site internet est bien visité, surtout les pages sur la pédagogie et le conseil aux particuliers. Il faut créer de nouveaux supports pour ces derniers. Les abonnés aux médias sociaux sont en hausse.

Estelle Gerbaud et Delphine Page font un rappel du Plan d'action 2024.

Les trois parcours du projet Trajectoire sont :

A - Intégrer le vivant comme solution au cœur des actions et des projets

- Cet axe a été décliné, en premier lieu avec *l'atelier de l'arbre et Cui-cui*, mis en place en partenariat avec la communauté de Communes du Haut-Val-de-Sèvre et la direction académique. 200 élèves de la maternelle au CE1 ont été sensibilisés.
- Le CAUE a beaucoup travaillé en 2024 sur le thème de l'arbre avec le temps de rencontre de l'AG (visite du jardin du Val-de-Flore à Saint-Pardoux-Soutiers et interventions d'élus, d'associatifs et de spécialistes avec 36 participants). C'est un thème d'avenir, important, qui va continuer à être décliné. Trois lieux ont accueilli l'exposition *Raconte-moi ton arbre* : Pougne-Hérissou, la Forêt-sur-Sèvre et Chiché. Deux photos ont été primées au jury régional (Maryse Nourrisson de La Forêt-sur-Sèvre et Rémy Chargé de Pougne-Hérissou) lors du concours photo organisé par l'URCAUE. Grâce à l'obtention de la certification

Qualiopi, les salariés du CAUE79 mais aussi d'autres CAUE ont pu être formés sur cette thématique de l'arbre qui permettra aux stagiaires de mieux conseiller les élus.

- La formation sur la *végétalisation des cimetières* a accueilli 16 stagiaires avec les visites de celui de Saint-Pompain et celui d'Aiffres, qui sont remarquables.
- L'exposition *Jardiner la rue* a circulé au Tallud, à Arçais, Frontenay Rohan-Rohan, Prahecq et puis Salles. C'est une exposition de l'URCAUE, conçue par le CAUE16 et le CAUE 33 avec deux panneaux spécifiques pour les Deux-Sèvres (Arçais et Le Tallud).
- L'aménagement de la cour d'école de Cirières : le CAUE a commencé par faire un conseil ponctuel, puis un conseil spécifique puis, l'accompagnement a été encore un petit peu plus poussé. Le projet portait sur la désimperméabilisation et la rénovation du sol, mais en régie. Le CAUE a réalisé un schéma d'aménagement, des ateliers participatifs pour les élèves et le personnel, des ateliers de plantation, etc. Et sur ce sujet des cours d'école, un partenariat avec l'Agence de l'eau se met en place pour être encore plus efficaces.
- Les paysagistes ont participé à des formations sur le sol vivant et le jardin de pluie, toujours pour apporter du contenu à leurs futurs conseils.
- La formation *Végétaliser les bourgs* avec 11 stagiaires (élus et agents), issus de 6 communes. Le couple élus-agents, pour les formations, s'avère vraiment très efficace.
- Dans le cadre de la convention pour l'accompagnement du label *Villes et villages fleuris*, avec le Conseil départemental, trois communes, conseillées par le CAUE, ont décroché la première fleur. Il s'agit des communes du Tallud, de Salles et de la Foye-Monjault. Les agents ont également été récompensés par des prix spéciaux au niveau régional. La qualité de l'engagement des agents dans ces communes rurales mérite d'être soulignée.
- Un conseil réalisé à Sainte-Soline, comme exemple d'accompagnement sur cet axe. Pour l'aménagement du parc du stade, un espace un peu délaissé, la paysagiste-conseillère a fait quelques schémas et faisabilités, pour que les travaux puissent se faire en régie.

B- Promouvoir, en ruralité, l'exemplarité, la simplicité, l'agilité et la créativité : il s'agit de donner des exemples de bonnes pratiques, de simplicité. Les différentes actions réalisées dans ce cadre sont :

- un travail de sensibilisation sur la problématique des églises, pas toujours simple à gérer pour les communes. Le CAUE souhaitait les accompagner par une réflexion sur le long terme avec un séminaire sur *L'avenir de nos églises* qui fut l'événement important de l'année dernière (152 participants) ; il était organisé en partenariat avec le Conseil départemental. Les usages compatibles et les ouvertures des lieux de culte en furent les thèmes principaux. 11 intervenants ont apporté leur contribution à la journée : experts reconnus (Benoît de Sagazan, Mathieu Lours), représentant de la conférence des évêques de France (Gautier Mornas) ; associations très actives en France, comme Églises ouvertes (Nuits des Églises à La Chapelle-Bertrand, par exemple), les Jeunes Ambassadeurs du Patrimoine (association issue de l'Est de la France, qui forme des jeunes à la sensibilisation via des visites de ces lieux de culte, afin de retrouver un public et des usages différents) ; intervenants locaux très actifs sur ces sujets, des maires avec des initiatives intéressantes (Mortagne-sur-Sèvre, la Chapelle Bertrand) ; la Fondation du Patrimoine qui est un acteur essentiel aujourd'hui sur le territoire (appel aux dons, prix Sésame).
- une formation créée par Morgan Lebot, avec la remise d'un carnet d'entretien pour assurer le suivi et l'historique des interventions sur les églises par les équipes municipales

d'élus et d'agents. Une vidéo est projetée pendant l'AG avec le témoignage de la commune de Plaine d'Argenson qui a participé à cette formation en binôme élu-agent. MM. Salanon et Brunet mettent en avant la qualité de la méthode de suivi proposée par le CAUE, qui leur a permis d'observer leurs édifices de manière plus fine, avec une attention aux détails leur permettant de mieux en contrôler les évolutions ;

- toujours sur le même thème, un atelier de peinture naturelle qui s'est déroulé avec un groupe d'habitants très motivés, pour repeindre la porte de l'église Saint-Maurice du Beugnon.
- un travail mené sur le photovoltaïque conformément au souhait du CA. La DDT a bien voulu accueillir le CAUE lors de la présentation de certains projets EnR d'agro-photovoltaïsme afin d'évaluer leur impact ;
- le prêt de l'exposition *Ma ruralité heureuse*, qui n'est plus à présenter, et qui s'est installée dans de nombreuses communes en 2024 (St Symphorien, Azay-le-Brûlé, La Ferrière-en-Parthenay, la Forêt-sur-Sèvre, Cirières, St Aubin du Plain, Echiré) ;
- des conseils : l'aménagement de parc à Saint-Martin-de-Saint-Maixent où il s'agissait de bien calibrer la mission du paysagiste pour que le projet ne soit pas trop lourd pour la commune. Un autre projet à Chizé, en partenariat avec id79, sur une transformation de 8 logements en bibliothèque, co-working et logements ponctuels : l'équipe de maîtrise d'œuvre a été choisie. Au Busseau, la création d'un parc dans le vallon du ruisseau de la Fougère, avec les questions du ruissellement de l'eau, sa gestion intégrée ;
- Et enfin, un voyage en Haute-Vienne pour découvrir une zone d'activité, la Boisse, à St Junien, exemplaire en matière d'aménagement et de modestie. Ce projet n'a vraiment pas coûté très cher et il garde une dimension rurale, une insertion paysagère de qualité (15 participants).

C- Pour le dernier axe Habiter, réhabiliter et expérimenter dès aujourd'hui face aux enjeux de demain, le CAUE :

- a sensibilisé 50 enfants de l'école de La Peyratte sur le thème de la maison et ses évolutions, avec le prêt du kit *La Maison* ;
- est intervenu sur cinq séances auprès des étudiants (une vingtaine) en BTS Profession Immobilière du lycée Jean Massé à Niort. Il est très intéressant de pouvoir sensibiliser ces futurs professionnels de l'immobilier et de leur apporter des notions de qualité architecturale. Ce sont des acteurs très importants sur le territoire ;
- a délivré un conseil ponctuel concernant des terrains privés sur Saint-Pompain. La commune souhaitait sensibiliser les propriétaires à la façon dont ils pourraient utiliser ces parcelles à lotir. 10 habitants ont participé à cette démarche assez expérimentale ;
- a participé en auto-formation aux événements autour des écomatériaux, avec Odéys (Pacte bois biosourcés), la CC Mellois-en-Poitou (visite de chantier, construction paille) et le PNR (journée chanvre) ;
- a proposé un voyage d'études, dans le département, à la découverte des formes d'habitats, en visitant des réalisations exemplaires à Cerizay, à Villiers-en-Plaine, et un lotissement requalifié à Germond-Rouvre. A l'issue de ces visites, des fiches ont été éditées et mises à disposition sur le site internet ;
- continue d'engager un dialogue avec les promoteurs et les maîtres d'ouvrage d'un lotissement privé à Echiré. Ces conseils sont donnés dans le cadre d'une convention avec

la commune. C'est une façon d'aller vers des publics qui ne viendront pas d'eux-mêmes au CAUE ;

- est intervenu à la CC Mellois en Poitou, sur le thème de la réhabilitation d'une maison de bourg, les adaptations possibles. Camille Lemaistre a fait un exposé de présentation des typologies de maisons avec des simulations de transformations. Ce type d'exposé devrait être décliné dans d'autres EPCI.
- a présenté les enjeux de la densification douce à la CC du Thouarsais, dans le cadre de la loi ZAN. C'est une approche du Bimby : faire des divisions parcellaires pour densifier, de façon harmonieuse et raisonnée ;
- a conseillé la commune de Clessé sur un lotissement existant mais quasiment sans voirie. L'accompagnement a permis de réaliser un vrai projet de paysagiste-concepteur ;
- a accompagné la commune de la Ferrière-en-Parthenay, Village d'avenir, avec la DDT et les architectes conseils de l'État, sur un gros projet de renouvellement urbain du centre-bourg.

Estelle Gerbaud propose à l'Assemblée générale d'approuver le rapport moral et d'activités 2024. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ?

2^e délibération – L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport moral et d'activité 2024 (unanimité).

3 – Rapport financier 2024

Le bilan

La trésorière Esther Mahiet-Lucas présente le bilan 2024.

A l'actif

L'actif immobilisé s'élève à 35 €, à comparer avec 745 € de l'exercice précédent, soit une baisse de 710 €.

L'actif circulant et les charges constatées d'avance s'élèvent à 233 061 € représentatif essentiellement de la trésorerie, contre 195 180 € à la fin de l'exercice précédent, soit une hausse de 37 881 €.

Au passif

Au passif, les fonds propres s'élèvent à 96 361 € contre 92 432 € à la fin de l'exercice précédent, soit une hausse de 3 929 € correspondant au résultat bénéficiaire de l'exercice.

Les dettes à la fin de l'exercice s'élèvent à 104 736 €, il s'agit uniquement de dettes à court terme. Le CAUE n'a aucune charge d'emprunt.

Le compte de résultat

Esther Mahiet-Lucas présente ensuite le compte de résultat, en commençant par les produits.

Les produits

Au total les produits 2024 s'élèvent à 508 024 € contre 465 798 € en 2023, soit une hausse de 42 226 €. Pour mémoire, il avait été inscrit 490 800 € au budget prévisionnel 2024.

Les points principaux des produits d'exploitation sont la stabilité de la contribution du Département, le Maintien des produits des adhésions, la hausse des produits des conventions, la subvention pour la politique patrimoniale du Département, la hausse des produits des formations et un transfert de

charges important (remboursement frais formation).

Les charges

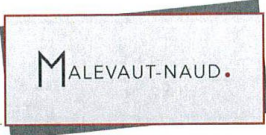
Au total les charges 2024 s'élèvent à 504 096 € contre 465 525 € en 2023, hausse liée à l'activité. Pour mémoire, il avait été inscrit 490 800 € au budget prévisionnel 2023.

Les points principaux des charges d'exploitation sont la hausse des charges de services extérieurs par rapport au prévisionnel (activité de formation et organisation du séminaire), le CDD prévu pour pallier l'absence de l'architecte en formation n'a pas été prolongé sur toute l'année et une prime PPV a été octroyée.

Le résultat net de l'exercice

L'exercice 2024 se conclut par un résultat positif de 3 929 € contre un résultat positif de 273 € en 2023. L'Assemblée générale 2024 avait voté un budget prévisionnel sans prélèvement sur les réserves.

Rapport du Commissaire aux comptes



MALEVAVT-NAUD.

ASSOCIATION « CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES DEUX-SEVRES » - C.A.U.E. 79

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de l'Association « C.A.U.E. 79 »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « C.A.U.E. 79 » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant la gouvernance, relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

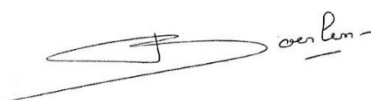
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chauray, le 12 juin 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
SAS MALEVAUT NAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Boerlen', with a stylized flourish extending to the left.

Sébastien BOERLEN

3^e délibération - L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la situation financière au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les rapports du commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés. En conséquence, l'Assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice écoulé

4^e délibération - L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat positif de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'un montant de 3 929 euros au compte de report à nouveau.

Les conventions réglementées



ASSOCIATION « CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES DEUX-SEVRES - C.A.U.E 79 »

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de l'Association « C.A.U.E 79 »,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

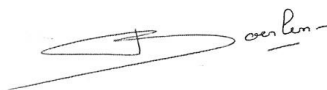
En application de l'article R. 612-7 du Code du commerce, nous avons été avisés de la convention mentionnée à l'article L. 612-5 du Code du commerce qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES ET VOTRE ASSOCIATION

Pour permettre au CAUE 79 d'exercer les missions définies par les statuts des CAUE (décret du 8 février 1978), le Conseil Départemental s'est engagé à verser, pour l'année 2024 et suivant convention du 15 mars 2024, une contribution garantie à 390 000€, correspondant à une estimation du produit de la taxe d'aménagement (taux de répartition de la taxe d'aménagement de 0,325% pour le CAUE).

Chauray, le 12 juin 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
SAS MALEVAUT NAUD



Sébastien BOERLEN

5^e délibération - L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve lesdites conventions.

4 – Plan d'actions 2025

Intégrer le vivant comme solution au cœur de nos actions et de nos projets

Actions : Exposition *Raconte-moi ton arbre* (grand public), formation *Végétaliser les bourgs* (élus et agents), colloque *Qualiarbre* (professionnels), visite de la Maison de la Réserve pour les JNA (grand public), sensibilisation *Ensemble, renaturons nos cours d'école* (élus, agents, enseignants), voyage d'étude *L'eau, clé de l'aménagement durable* (élus, agents, professionnels), fiches « Aménagements exemplaires », l'eau (élus et agents), formation *Faire place à la nature* à Nueil-les-Aubiers (élus et agents).

Promouvoir en ruralité : exemplarité, simplicité, agilité et créativité

Actions : *Journées d'études sur la peinture murale* (élus et agents), exposition *Ma ruralité heureuse* (grand public), formation *Édifices culturels* (agents et élus), conseils pour la valorisation des écoles et des mairies en partenariat avec l'Etat (élus et agents), sensibilisation sur *L'avenir des bâtiments scolaires* en partenariat avec l'Etat (élus et agents), formations *Palo Alto* et *Intelligence artificielle* (réseau des CAUE), programme de formations 2026-2027 (élus et agents), jury les Trophées du CRER (élus, professionnels), conseils *Adapter les commandes aux nouveaux enjeux* (élus et agents), atelier

et visite patrimoniale dans le cadre des *Enfants du patrimoine* et des *Journées européennes du patrimoine* (grand public, jeune public).

Habiter, réhabiliter, expérimenter dès aujourd'hui face aux enjeux de demain

Actions : visite de quartiers récents (élus et agents), collaboration avec l'UDAP (habitants), promotion des éco-matériaux avec Odéys (élus, professionnels, habitants), visites de Niort (jeune public), kit *Habiter demain* sur le thème de l'eau (enseignants, jeune public), fiches *Opérations exemplaires d'architecture* (élus, professionnels), conseils sur les nouveaux quartiers (élus), sensibilisation BTS Professions immobilières (étudiants), conseils *Rénover l'habitat de centre bourg* (élus, habitants).

Créativité et expertise au service du territoire

Veille métiers : éco-matériaux, matériaux bio-sourcés, écoquartiers, villes perméables, gestion des eaux pluviales, biodiversité, marchés publics, réalisations exemplaires, aménagement durable, humidité et patrimoine.

Partenariats : iD79, Odéys, CRER, Fondation du patrimoine, ADM 79, Sauvegarde de l'art français, DDT 79, UDAP.

Centre de formation : renouvellement agrément CNFEL, cycle de formation IA générative dans les CAUE, référent handicap, pôle Formation FNCAUE.

Plan de développement des compétences : renforcer la biodiversité dans les aménagements paysagers, formation sur les Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour l'adaptation au changement climatique, concevoir des formations participatives, logiciels : inDesign / Excel, l'intelligence artificielle générative, Université d'été des CAUE.

6^e délibération - L'Assemblée générale approuve le plan d'actions 2024, exposé en continuité du projet Trajectoire proposé aussi à l'Assemblée générale.

5 – Budget prévisionnel 2025

Estelle Gerbaud présente le budget prévisionnel 2025.

Evolution et budget 2025

Le budget 2025 s'élève à 501 900 € contre 446 300 € en 2023. Il est légèrement supérieur aux budgets des années précédentes

Le budget 2024 s'élève à 490 800 € contre 446 300 € en 2023. Ce montant se rapproche des montants des années 2017-2021.

Détail des produits

Au total, les produits 2025 s'élèvent à 501 900 €.

Points principaux : stabilité de la contribution du Département (390 000 euros), maintien du produit des adhésions (31 000 euros), partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (25 000 euros), hausse des produits de formation (21 000 euros).

Détail des charges

Au total, les charges 2025 s'élèvent à 501 900 €. Les dépenses liées aux salaires sont en augmentation, en particulier pour le recrutement d'un renfort sur les partenariats Agence de l'eau et DDT.

Points principaux : hausse des dépenses salariales liées au recrutement de renforts (total 426 300 euros), moindre recours aux services extérieurs, pas d'événement prévu en 2025, hausse des achats (licences informatiques).

L'équilibre du budget

Le budget est présenté en équilibre sans prélèvement sur les réserves.

7^e délibération - L'Assemblée générale approuve le budget 2025 présenté par la Présidente. Ce budget prévisionnel est établi à un montant de 501 900 €, et présenté en équilibre ainsi que le prévoient les statuts du CAUE.

6 – Questions diverses

Pas de questions.

Validé par l'Assemblée générale du 26 juin 2026

Estelle GERBAUD

Présidente du CAUE79